

Projet Educatif des Accueils de loisirs et Accueils de Jeunes

municipaux de la Ville de Péronne

La Ville de Péronne est organisatrice de différents Accueils de Loisirs sans hébergement, d'accueils de jeunes, de séjours avec hébergement mis en place au sein des différents accueils municipaux : Maison de Quartier de La Chapelette et Maison de Quartier de Mont-Saint-Quentin.

Le Centre social et son équipe d'animation met en œuvre le Projet Educatif de l'organisateur au bénéfice des familles, des enfants et des jeunes accueillis.

Ce Projet Educatif est affiché dans l'enceinte des locaux, remis et expliqué aux parents, tuteurs, éducateurs, animateurs intervenant dans la structure. Il est aussi mis à disposition des familles sur la plateforme numérique d'inscription INoé. Il s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif Local de la commune adopté en Conseil Municipal en septembre 2013 et du Projet social du Centre social en date du 1^{er} janvier 2020. Il participe à la démarche de qualité des Accueils de Loisirs mise en place au niveau départemental.

Les finalités éducatives

Le Projet Educatif des Accueils de Loisirs municipaux s'appuie ainsi sur les finalités éducatives suivantes qui sont des valeurs humaines de référence.

Les valeurs de l'école qui sont celles qui fondent notre société ;

Les valeurs laïques et républicaines ;

La Convention Internationale des droits de l'enfant ratifiée par le Parlement français.

Le respect de ces valeurs induit donc un comportement personnel des intervenants auprès du public accueilli. **Respectueux de ces valeurs, l'intervenant devient une référence éducative.** Ces valeurs sont interdépendantes et complémentaires. Il est donc essentiel de les prendre en compte simultanément dans les actions éducatives.

Elles se déclinent, ainsi, selon deux champs :

➤ La vie personnelle de l'enfant et du jeune

➤ La vie sociale de l'enfant et du jeune

La vie personnelle de l'enfant et du jeune	La vie sociale de l'enfant et du jeune
L'épanouissement de l'enfant et du jeune	La responsabilité
L'autonomie	Le respect et la tolérance
Le goût de l'effort	La solidarité
L'esprit critique	La liberté
La créativité	L'égalité des chances
L'envie d'avoir envie	La non-violence
L'ouverture d'esprit	La citoyenneté
La curiosité	Le partage

Les objectifs éducatifs poursuivis

Pour la Ville de Péronne, organiser des loisirs collectifs pour des mineurs répond à des objectifs éducatifs pour des effets attendus et évaluables.

L'activité est un outil technique, un support au service de la mise en œuvre d'un projet de vie et de loisirs dans lequel le jeune ne peut être réduit ni à un élève, ni à un simple consommateur.

Notre finalité est donc de rendre le jeune acteur de ses loisirs en lui permettant d'adhérer à un projet ou de mettre en place un projet. Pour ce faire, la Ville de Péronne souhaite développer des relations d'écoute et de confiance mutuelle entre les adultes encadrants, les jeunes, les parents.

Notre projet éducatif place donc le jeune au centre des différents pôles éducatifs (famille, école, accueils divers...). En particulier, les échanges avec les familles seront recherchés pour développer le lien social propice à l'émergence de projets.

Nos objectifs éducatifs sont définis au travers de trois grands axes :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune ;
- Participer à l'apprentissage de la vie collective ;
- Développer des valeurs individuelles et sociales.

L'épanouissement de l'enfant et du jeune

- ✓ Favoriser la prise de conscience de sa propre capacité de création, d'organisation, d'expression ;
- ✓ Développer sa curiosité et son ouverture sur le monde extérieur, diversifier ses centres d'intérêts ;
- ✓ Proposer un programme d'activités varié afin que chaque participant puisse être valorisé et puisse ainsi trouver sa place dans le groupe ;
- ✓ Favoriser l'autonomie et la confiance en soi ;
- ✓ Offrir une possibilité de choix entre des activités culturelles, sportives, artistiques, ludiques et scientifiques ;
- ✓ Avoir une attention particulière au rythme de l'enfant, lui ménager des temps libres au cours de la journée.

L'apprentissage de la vie sociale

- ✓ Permettre des échanges pendant les activités, mais également pendant les temps de la vie quotidienne ;
- ✓ Veiller au respect des règles de vie ;
- ✓ Organiser des activités communes propres aux différentes tranches d'âge ;
- ✓ Promouvoir la vie citoyenne.

La transmission des règles du « savoir être »

- ✓ Développer le respect d'autrui (en commençant par soi-même), des biens communs ou personnels et de l'environnement en général ;
- ✓ Sensibiliser au partage, à la solidarité et à l'attention de l'autre ;
- ✓ Favoriser le sens de l'effort, le dépassement de soi et le goût des choses bien faites ;
- ✓ Avoir une approche constructive des différences culturelles, physiques et sociologiques ;
- ✓ Repérer et prévenir toutes formes d'exclusion (violences, addictions, etc.).

Les effets attendus

Développement du désir d'apprendre, de découvrir, de s'ouvrir aux autres et à la culture ;

Développement de la démarche participative chez les jeunes ;

Amélioration de la prise de parole des jeunes ;

Appropriation des locaux par les jeunes ;

Amélioration de la santé du public concerné et, en particulier, évolution des habitudes alimentaires ;

Amélioration du comportement social du public concerné ;

Augmentation de la participation des jeunes dans la mise en place des activités, des parents dans la vie des accueils ;

Connaissance réelle des activités proposées dans la commune ;

Développement d'évènements festifs, artistiques et sportifs organisés avec et par les jeunes et impliquant les familles dans un souci de démarche participative.

Elaboration de règles de vie collectives ;

Meilleure utilisation des outils numériques ;

Evolution des pratiques de consommation ;

Evolution du regard porté à l'autre ;

Implication des familles dans la vie des accueils.

Les moyens pour permettre d'atteindre ces objectifs

Une équipe d'animation formée de directeurs et d'animateurs titulaires d'un diplôme professionnel de l'animation, du B.A.F.D. ou du B.A.F.A., de stagiaires B.A.F.A. intégrés à l'équipe par le biais de bourses B.A.F.A. mises en place par la Ville de Péronne.

Des locaux et des espaces : Maisons de Quartier, préau et cours de récréation des écoles, gymnases, piscine, Espace Patrick Dupond, bibliothèque, ludothèque, Espace Mac Orlan, salle Jean Moulin ...

Des moyens de déplacements : minibus, P'Run

Un temps d'accueil le matin et le soir, avant ou après les activités.

Un budget d'activités avec une régie de recettes et d'avances.

Une grille tarifaire prenant en compte les situations sociales des familles avec le souci que le coût ne soit un frein pour personne.

Des outils de communication avec les familles

Le projet éducatif et le projet pédagogique qui seront remis à toutes les familles au moment de l'inscription du jeune.

Le projet d'animation, remis le premier jour de l'accueil.

Le dossier d'inscription du jeune comportant le dossier sanitaire et tout document permettant de mieux connaître le public et de donner des réponses adaptées. Ce dossier sera disponible sur l'espace famille INoé.

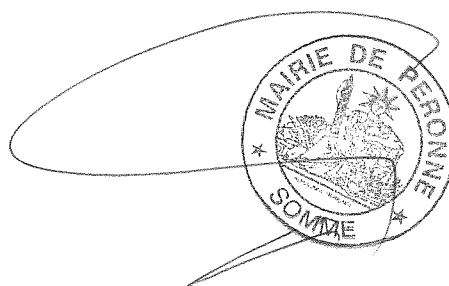
Une enquête de satisfaction réalisée régulièrement à la fin des Accueils de Loisirs.

La newsletter et la page Facebook du Centre social, le site Internet de la ville.

Des temps de préparation et de concertation au niveau de l'équipe d'animation.

Des outils d'évaluation pour les actions entreprises mais aussi pour les animateurs.

Péronne, le 5 janvier 2023



M. Gautier MAES

Maire de Péronne